



CONSEIL MUNICIPAL
22 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-228

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 septembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anais SABATINI, M. Jean CASACRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====
**Convention de Partenariat entre la Ville de Perpignan et l'Académie de Montpellier
pour la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail année scolaire
2022/2023(ENT)**

Mme Patricia FOURQUET expose :

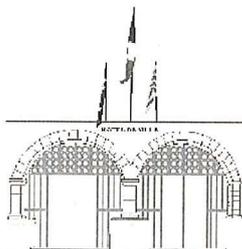
Mes chers collègues,

La Ville a été sollicitée par de nombreuses écoles, qui ont eu un accès à l'Environnement Numérique de Travail (ENT) de l'académie, pour que cet accès soit maintenu sur l'année scolaire 2022-2023.

L'ENT-école permet d'offrir sur l'ensemble du territoire académique un environnement de travail cohérent, une formation uniforme du personnel, une mutualisation des ressources pédagogiques et une assistance optimisée.

La Ville, consciente des enjeux du numérique pour la réussite des élèves, souhaite soutenir cette initiative qui permet aussi une ouverture de l'école vers les parents à travers le portail de l'ENT.

A ce titre, le rectorat de l'académie de Montpellier nous propose la signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de l'ENT académique dans les 57 établissements scolaires de la Ville contre une participation financière de 45,00 € TTC



par école soit 2.565,00 € à la charge de la Ville.
La présente convention prendra effet à sa date de signature et pour la durée de l'année scolaire 2022-2023.

En conséquence, nous vous proposons :

- 1) D'approuver les termes de la présente convention de partenariat entre la Ville de Perpignan et l'académie de Montpellier ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou le rapporteur de la présente à signer tous documents utiles à cet effet ;
- 3) De décider que les crédits nécessaires relatifs à la participation de la Ville seront prélevés sur les sommes prévues à cet effet au budget communal.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

Accusé reçu le :

Affiché le :

066-912601369-20220922-162343-DE-1-1
28 SEP. 2022

Mme Patricia FOURQUET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

